

# Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr)

[accueil@31.fsgt.org](mailto:accueil@31.fsgt.org)



**L'adversaire et l'arbitre  
sont les partenaires  
qui nous font progresser**

**15 SEPTMBRE 2020**

**N° 2**

## SOMMAIRE




- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Compte rendu Assemblée générale,
- Arbitrage,
- Assemblée Générale,
- Reliquat sanction,
- Protocoles sanitaires,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 39 et 40.

**SAISON 2020 - 2021**

**OFFICIEL DU FOOTBALL**

# Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez  
0622217056  
diego-sport@orange.fr  
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial  
82710 BRESSOLS

**DIEGO SPORT**

# REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 14 Septembre 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et René SILHOL.

## PENSE-BETE

### ① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur :  FOOTBALL A 11  
 LA PRATIQUE  
 REGLEMENT INTERIEUR

### ② **DEMANDE DE LICENCE**

Depuis la saison dernière, les licences se font directement par les clubs sur le site, que ce soit pour les renouvellements ou les nouvelles licences.

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① [www.fsgt31.fr](http://www.fsgt31.fr),
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

### ③ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

### ④ **TARIFS**

🔊 Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**

jeune avec assurance (né de 2002 à 2006) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = demande de licence + inscription sur le site + carton blanc et photocopie de la pièce d'identité (pour une nouvelle licence) + **chèque**.

Dossier complet pour un renouvellement = demande de licence + inscription sur le site + **chèque**.

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les dépôts et les retraits de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

**Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).**



En raison du nouveau fonctionnement de demandes de licences actif depuis la saison dernière, **il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur sera qualifié dès son inscription sur le site, à la seule condition que le chèque nous soit parvenu, ainsi que le carton blanc pour les nouveaux joueurs.**

☛ Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

#### 🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

**Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.**

#### 🕒 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

*La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.*

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

### ⑦ QUALIFICATIONS DES JOUEURS

**Les joueurs doivent être qualifiés pour le jour de la rencontre.** Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS le jour de dépôt**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour être qualifiés, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. **D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.** Alors, prévenez vos joueurs.

*En cas de doute sur la qualification d'un joueur, contactez Marcel MARTINS à la Commission.*

### ⑧ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

**Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.**

### ⑨ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme chaque saison, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

**Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin**

**d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).**

## **① ① EQUIPEMENTS DES EQUIPES**

### **🔊 RESPECT DES COULEURS :**

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

### **ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

### **🔊 LES BALLONS :**

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres la saison passée nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

### **ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS**

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

## **INFORMATION LICENCES**

**PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE : C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « **EXEMPLAIRE ADHERENT** » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.**

**Les photos utilisées ne doivent pas être récupérées sur la licence de la saison précédente, sous peine de licence refusée.**



### **DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :**

**ASCA** : manque carton blanc du joueur CALVIGNAC Tanguy.

**ASCA** : manque carton blanc du joueur OSORIO Jhon.

**ASCA** : manque carton blanc du joueur PENNEL Brice.

**AS MATRA** : manque autorisation foot à 7 du club « PROGRES SON » pour le joueur COUDERC Sébastien.



## **RETRAIT DES CARTONS LICENCES :**

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

**MISTRAL P.L.:** jusqu'au 29/09 (16 joueurs),

# **SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE**

## **FEVRIER - MARS**

### **1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :**

ASCA		FC ESCALQUENS		SB SPORT FC	
USA FOOT	✱	ASEAT		SHAKHTAR TOLOSA	✱
ALTRAN FOOT		FORZA VIOLA FC		SOPRA STERIA FOOT	
US CAF	✱	IO TEAM		ATHLETICO TOLOSA A	
ASC CNES		LES SHADOCKS DE SEILH		ATHLETICO TOLOSA B	
USEMA COLOMIERS		MECAPROTEC FC		ATHLETICO TOLOSA C	
AS DRT		PASPORT		TOLOSA FOOT SYSTEM	✱
DYNAMO FC		FA ROQUES		O. TOULOUSE	
		AJ ST EXUPERY		TOULOUSE SA	✱

### **2- Equipes non pénalisées, 1<sup>ère</sup> année :**

FC BALEC	ASFP LUSITANOS	F.R. SAINT GENIES
FC CANTOU	NIMBA OT	UJS TOULOUSE

### **3- Equipes non pénalisées, 2<sup>ème</sup> année :**

CPAM	AGATE FC	AS MATRA
------	----------	----------

### **4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :**

### **5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :**

FC POTO	AS SAINT LOUP CAMMAS
---------	----------------------

### **6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :**

FONBO FC	LES VIEIL. CANAILLES	NEW TEAM
	MISTRAL P.L.	

✱NON REPRESENTEE EN FEVRIER

## AVRIL - MAI

Le championnat ayant été interrompu, les équipes non représentées (FONBO FC, LES VIEILLES CANAILLES, MISTRAL P.L. et NEW TEAM) se voient créditer la somme de 22€ sur les 88€ réglés.

## **ARBITRAGE**

Les arbitres MOLINA Julien et VERBEKE Christophe doivent retourner leur carte d'arbitre à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

L'arbitre NITARD Christian doit faire parvenir son certificat médical à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

Les arbitres CLOS Mathieu, DUCHAMPLECHEVAL Sammy, RAMIANDRISOA Mamy et SAVY Guillaume doivent retourner leurs documents à la Commission de **TOUTE URGENCE**.

## **COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE**

L'assemblée Générale s'est déroulée le Mardi 8 Septembre, à partir de 19h à la salle Capitany à Colomiers. Compte tenu des contraintes sanitaires, nous avons organisé deux sessions, une à 19h et l'autre à 20h30. Le compte rendu sera un « combiné » des deux séances.

**PRESENTS A 19h:** ASCA, ALTRAN CA SUD OUEST, CPAM, FC CANTOU'LOUSAIN, USEMA COLOMIERS, AS DR TOULOUSE, DYNAMO FC, ASEAT, ESCALQUENS (LOLA), AGATE FC, LES VIEILLES CANAILLES, PASPORT, FC POTO, FA ROQUES, SB SPORT FC, SOPRA STERIA FOOT, SAINT ALBAN, ATHLETICO TOLOSA, O.TOULOUSE et UJS TOULOUSE.

**PRESENTS A 20h30:** USA FOOT, BALEC FC, US CAF, FORZA VIOLA FC, ASFP LUSITANOS, IO TEAM, FC LES SHADOCKS DE SEILH, MISTRAL P.L., NIMBA O.T., AJ SAINT EXUPERY et TOULOUSE SA.

**ABSENTS:** ASC CNES, FONBO FC, FOYER RURAL SAINT GENIES, AS MATRA, MECAPROTEC FC, NEW TEAM, AS SAINT LOUP CAMMAS, SHAKHTAR TOLOSA, TOLOSA FOOT SYSTEM,

**DEBUT DE LA PREMIERE SEANCE : 19h03**

**DEBUT DE LA SECONDE SESSION (APRES DESINFECTION DES EQUIPEMENTS) : 20h30**

Tout d'abord, la Commission remercie tous les participants à cette Assemblée particulière en ces temps de crise sanitaire.

Avant d'avancer dans l'Assemblée, nous souhaitons la bienvenue avec la remise du fanion aux nouvelles équipes, en espérant qu'elles ont passé un bon moment durant la partie de saison que nous avons eu : FC BALEC, FC CANTOU, ASFP LUSITANOS, NIMBA OT et UJS TOULOUSE.



Un scrutateur est nommé pour le dépouillement lors de la deuxième session : Monsieur **Thomas RODRIGUEZ** (USA FOOT).

### ● **COMPTE RENDU D'ACTIVITE**

Deux équipes n'ont pas reconduit leur engagement : AC2L et OLYMPIQUE MECAHERS. Six équipes sont venues nous rejoindre (citées plus haut), plus FOYER RURAL SAINT GENIES.

Nous avons au début de la saison **41 équipes** pour **39 associations affiliées**.

Sur les 41 équipes ayant participé à la saison (13 équipes d'entreprises et 28 équipes locales), 15 disposaient d'un terrain, dont 11 à l'extérieur de Toulouse.

### ◆ **Calendriers :**

Pour mettre au point ces calendriers, nous tenons compte de beaucoup de critères et de disponibilités donnés par les clubs. Nous avons fait notre possible pour satisfaire le maximum de vos souhaits et équilibrer les utilisations des terrains « stabilisés », « synthétiques » et « herbes » par chaque équipe.

Pour la saison à venir, nous allons suivre la même ligne de conduite. Nous vous demandons encore une fois de **rester vigilants pour les matchs de rattrapage**. Les équipes ayant des rencontres en retard doivent savoir qu'elles joueront **automatiquement** pendant les journées de rattrapage, **souvent programmées** pendant les vacances scolaires. Aussi, si vous ne pouvez pas être disponibles pendant ces dates, prévenez-nous avant la programmation du bulletin. Sinon nous risquerions d'être contraints de vous pénaliser. Comprenez qu'il est délicat de rendre les terrains au service des sports alors que nous sommes tout le temps en train de les presser pour qu'il nous les attribue.

Nous allons vous envoyer un calendrier « prévisionnel ». Sachez qu'il peut être modifié en fonction des aléas de la saison, et que c'est celui qui **paraît toutes les semaines dans le bulletin qui fait foi**. Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1<sup>ière</sup> programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible, et être scannée et envoyée en pièce jointe**. Si ce document n'est pas fourni (la demande ORIGINALE), et obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

Nous avons eu quelques réclamations concernant les rencontres du vendredi et du lundi. Nous faisons notre possible pour éviter cela, mais lorsque c'est le cas, sachez **que le délai de « 48 heures » est respecté**.

La saison débutera la **semaine 39 (lundi 21 septembre)** par les coupes Delaune et Occitane.

La CFA n'a pas encore décidé si la Coupe Delaune 2020-2021 allait avoir lieu. Elle doit se réunir courant octobre. Si cette coupe ne devait pas être organisée cette saison, alors les équipes qualifiées de Delaune se verront intégrer les qualifiées de Coupe Occitane.

Nous vous tiendrons au courant dès que nous aurons l'information.

Concernant les qualifications des joueurs dans nos compétitions, **tout joueur qui n'aura pas sa demande de licence complète ne sera pas qualifié et ne pourra donc pas jouer.**

Les dates **officielles des rencontres** sont celles marquées sur le bulletin. En ce qui concerne la programmation des matchs sur le bulletin, sachez que lorsque votre match est marqué « **à définir** », il est **en attente** de terrain mais vous **jouerez bien la semaine définie**. Nous vous avertissons dès que nous connaissons les terrains. Alors prévenez vos joueurs qu'ils auront bien le match la semaine programmée.

#### ◆ Championnats, coupes :

L'ensemble des compétitions a été interrompu au mois de mars. Nous n'avons donc pas établi de classements pour la saison 2019-2020.

#### ◆ Sélection Haute-Garonne :

La Sélection départementale a pu faire deux rencontres avant l'interruption. Nous la reconduisons cette saison.

#### ◆ Litiges :

La saison ayant été interrompue, la commission a considéré que mis à part pour les grosses sanctions, les joueurs les auraient purgées si la saison avait été au bout. Donc ces sanctions sont purgées. Pour plus de précision sur les sanctions de vos joueurs, contactez Marcel Martins à la commission.

#### ◆ La saison 2020-2021 :

##### 🌸🌸 Augmentations :

Aucune augmentation ne sera appliquée pour cette saison

##### 🌸🌸 Frais d'arbitrage :

En ce qui concerne les frais d'arbitrage, la règle dit que vous devez régler l'arbitre **avant le match**. Cependant, si ce n'est pas le cas, n'oubliez pas de l'indemniser après le match. Soyez vigilants sur ces indemnités afin d'éviter des pénalités préjudiciables que nous appliquerons automatiquement si en dernier lieu, l'indemnité ne parvient pas le lundi qui suit la rencontre.

Nous vous rappelons les tarifs : **44€**, 8€ d'indemnité d'arbitrage, et 36€ de frais de déplacement (soit **22€ par équipe pour 1 arbitre**).

##### 🌸🌸 Feuilles de match :

Pour éviter tout litige :

❶ Réclamer auprès de l'arbitre l'exemplaire correspondant (original au vainqueur ou recevant en cas de match nul, double au perdant ou visiteur en cas d'égalité).

❷ Envoyer **sous 48 heures** cet exemplaire à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission avant le lundi midi. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction « tombe » sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

### **⚙️ Vérifications feuilles de match :**

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitane doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitane a signé la feuille de match, aucune réclamation concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitane doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

### **⚙️ Respect des couleurs :** (Art 14 - § A)

Le club visiteur doit jouer lorsqu'il se déplace avec l'une des **deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le memento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

### **⚙️ Renvoi des feuilles de match :**

**Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance). Pour les autres jours, vous devez les envoyer dans les 48 heures. Une tolérance vous est accordée cependant pour qu'elle nous arrive avant le lundi midi.**

### ❷ **COMPTE RENDU FINANCIER** : (par José MARTINEZ)

Bonne santé financière de la commission.

Le bilan financier vous sera envoyé dès que les comptes définitifs seront clos.

### ❸ **COMPTE RENDU D'ARBITRAGE** : (par Patrick FINKBEINER)

Trois candidats ont réussi brillamment l'examen, un arbitre venant de l'autre fédération après avoir réussi son examen FSGT. Nous avons donc un effectif de **32 arbitres**.

👋 Nous vous rappelons que pour être **représentatif**, un arbitre doit faire au moins **deux matchs par mois**. Nous préconisons qu'il en fasse trois afin d'améliorer la qualité des désignations.

### ❹ **DEBAT** :

L'essentiel du débat a porté sur les « protocoles sanitaires » d'utilisations des équipements sur les différents terrains. Nous allons justement vous envoyer tous ces protocoles afin que vous puissiez entamer la saison dans les règles.

C'est pour ça que nous demandons aux clubs ayant un terrain à disposition de nous envoyer rapidement les protocoles de leurs municipalité afin de vous les diffuser aussitôt.

### ❺ **APPROBATION DES DIFFERENTS COMPTES-RENDUS** :

L'approbation des différents comptes-rendus est soumise au vote à main levée :

Compte rendu d'activité : **85** pour, à l'unanimité.

Compte rendu financier : **85** pour, à l'unanimité.  
Compte rendu d'arbitrage : **85** pour, à l'unanimité.

### Ⓞ ELECTION DU BUREAU :

**85** mandats, **85** suffrages exprimés.

Pierre-Jean BERNARD : 85 voix,  
Bruno CADART : 85 voix,  
Patrick FINKBEINER : 85 voix,  
José MARTINEZ : 85 voix,  
Marcel MARTINS : 85 voix,  
Joseph RICART : 84 voix,  
Laurent SARDA : 78 voix,  
René SILHOL : 85 voix.

Tous les candidats sont élus.  
Nous vous remercions pour votre confiance.

A la suite du vote, nous distribuons les ballons aux clubs présents, comme indiqué dans notre précédent courrier.

### Ⓞ CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :

Nous concluons l'assemblée, malheureusement sans notre traditionnel « pot de convivialité », protocole sanitaire oblige, en vous souhaitant une bonne saison, espérant qu'elle se termine mieux que celle de l'année dernière.

## RELIQUAT SANCTION

### Rencontre MECAPROTEC FC / AS SAINT LOUP CAMMAS du 06/05/19 – Coupe de la Haute-Garonne – 1/2 finale :

Suite aux mesures de clémence appliquées par rapport à la saison interrompue, le reliquat de sanction de monsieur BINOS est transformé comme suit :

Pour " *PROPOS IRRESPECTUEUX A L'EGARD DE L'ARBITRE* " – APRES LE MATCH –  
BINOS Cédric, licence n°689852, **dirigeant** (AS SAINT LOUP CAMMAS)  
- **Trois (3) matchs de suspension ferme + quinze (15) matchs de suspension avec sursis à compter du 21/09/2020.**

## PROTOCOLES SANITAIRES

Nous vous joignons les protocoles d'utilisations des terrains reçus à ce jour.  
Les clubs qui ne nous l'ont pas encore fait parvenir, doivent le faire DE TOUTE URGENCE.

# RECTIFICATIFS CALENDRIER

## SEMAINE 39 DU 21/09/2020 AU 25/09/2020

### *Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 1*

AJ SAINT EXUPERY ASEAT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### *Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 1*

FC CANTOU'LOUSAIN CPAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

## SEMAINE 40 DU 28/09/2020 AU 02/10/2020

### *Division : Excellence – Journée 1 aller*

ASEAT MECAPROTEC FC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### *Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller*

FC CANTOU'LOUSAIN TOULOUSE SA

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

### *Division : Honneur – Journée 1 aller*

NEW TEAM AS DRT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

# CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



### Terrain utilisé par les nouveaux clubs :

ASEAT : Struxiano Synthé : terrain des Herbettes, 113-114 avenue de Lespinet, 31400 Toulouse

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

AS FRANCO-PORTUGAISE : Castelginest : rue Saint-Gilles.

FC CANAL NORD : Lespinasse : stade municipal, chemin de Beldou.

SAINT ALBAN : Saint-Alban : terrain des écoles (Faure), rue de Salgareda.

## SEMAINE 39 DU 21/09/2020 AU 25/09/2020

### *Coupe Auguste Delaune : Poule 1 – Tour 1*

PASPORT ASC CNES

Sordelo Hb

Me 23/09 19h45

AJ SAINT EXUPERY ASEAT

Struxiano Synthé

Me 23/09 20h00

*Exempt* : ASFP LUSITANOS

### *Coupe Auguste Delaune : Poule 2 – Tour 1*

FC CANTOU'LOUSAIN CPAM

R. Barran

Ve 25/09 19h45

FORZA VIOLA FC SAO SAINT ALBAN

Stadium Taton Synthé

Je 24/09 20h00

**Coupe Occitane : Poule A – Tour 1**

FA ROQUES	UJS TOULOUSE	Roques	Lu 21/09	20h30
SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA A	Seilh Synthé	Ve 25/09	20h45
USA FOOT	SB SPORT FC	Blagnac Baradels Syn	Me 23/09	20h45

**Coupe Occitane : Poule B – Tour 1**

LES VIEIL. CANAILL.	DYNAMO FC	La Ramée Synthé	Ve 25/09	19h45
ATHLETICO TOLOSA B	FC POTO	Sordelo Hb	Je 24/09	19h45
NEW TEAM	LOLA	Sordelo St	Je 24/09	19h45

**Coupe Occitane : Poule C – Tour 1**

AS MATRA	BALEC FC	R. Barran	Ma 22/09	20h00
ALTRAN FOOT	ASCA	Blagnac Baradels Syn	Je 24/09	20h45

Exempt : ATHLETICO TOLOSA C**Coupe Occitane : Poule D – Tour 1**

USEMA COLOMIERS	IO TEAM	Capitany Synthé	Me 23/09	20h00
AS DRT	FC FONBO	Stadium Taton Synthé	Lu 16/09	20h00

Exempt : MISTRAL P.L.**Coupe Occitane : Poule E - Tour 1**

MECAPROTEC FC	OLYM. TOULOUSE	Muret Auriol	Lu 21/09	20h00
SOPRA STERIA FOOT	TOULOUSE SA	Lardenne Synthé	Me 23/09	19h45

Exempt : SHAKHTAR TOLOSA**SEMAINE 40 DU 28/09/2020 AU 02/10/2020****Division : Excellence – Journée 1 aller**

USEMA COLOMIERS	O. TOULOUSE	Capitany Synthé	Me 30/09	20h00
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA B	R.Barran	Ma 29/09	19h45
<b>ASEAT</b>	<b>MECAPROTEC FC</b>	<b>Struxiano Synthé</b>	<b>Me 30/09</b>	<b>19h45</b>
PASPORT	AJ SAINT EXUPERY	Sordelo Hb	Me 30/09	19h45
SHADOCKS DE SEILH	FC POTO	Seilh Synthé	Ve 02/10	20h30

**Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller**

ALTRAN FOOT	LOLA	Blagnac Baradels Syn	Je 01/10	20h45
IO TEAM	AGATE FC	Sordelo Hb	Je 01/10	20h45
<b>FC CANTOU'LOUSAIN</b>	<b>TOULOUSE SA</b>	<b>Sordelo St.</b>	<b>Ve 02/10</b>	<b>19h45</b>
ATHLETICO TOLOSA A	USA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 28/09	20h00
FORZA VIOLA FC	ASC CNES	Stadium Taton Synthé	Je 01/10	20h00

**Division : Honneur – Journée 1 aller**

<b>NEW TEAM</b>	<b>AS DRT</b>	<b>Argoulets St.</b>	<b>Me 30/09</b>	<b>19h45</b>
FC BALEC	LES VIEILLES CANAILL.	Sordelo St	Je 01/10	19h45
ASFP LUSITANOS	MISTRAL P.L.	Castelginest	Lu 28/09	20h00
NIMBA OT	SAO SAINT ALBAN	La Ramée Synthé	Ve 02/10	19h45
UJS TOULOUSE	FONBO FC	La Ramée St.	Lu 28/09	19h45

**Division : Promotion – Journée 1 aller**

US CAF	SB SPORT FC	M. Cerdan St.	Lu 28/09	19h45
CPAM	AS MATRA	R. Barran	Ve 02/10	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	FA ROQUES	Sordelo St	Me 30/09	19h45
SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Lardenne Synthé	Me 30/09	19h45
FC CANAL NORD	SHAKHTAR TOLOSA	Lespinasse	Ve 02/10	20h00